CFPPA NYONS

CFPPA DE NYONS
2 avenue de Venterol
26110 Nyons
www.cfppa-nyons.fr
04 75 26 65 90
cfppa.nyons@educagri.fr

# UCARE Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales :

## “ Galénique, cosmétique “

Formation diplômante en présentiel - UCARE DU BPREA

**Deux sessions :**

**du 10 au 14 février et du 24 au 28 février 2025 (2 semaines non-consécutives)**

**du 2 au 13 juin 2025**

**RÉFÉRENCES**
- FORMACODE : 21060
- CPF : 2161

**LIEU : Locaux du CFPPA, visites chez des producteurs**

**DURÉE & RYTHME :**
**70 heures sur 2 semaines**
**Du lundi au vendredi**
**8h30-12h00 13h30-17h00**

**PUBLICS CONCERNÉS :**
- Stagiaires BPREA
- Salariés·ées
- Exploitants·tes agricoles
- Autres publics

**Groupe de :**
**17 stagiaires maxi pour la 1re session**
**9 stagiaires maxi pour le 2me session**

**PREREQUIS : aucun**

**100 %** de réussite à l'examen sur 24 candidats présentés (2024)

**100 %** de satisfaction (2024)

Date MAJ :01/04/2025

## OBJECTIFS

Explorer les différentes possibilités de transformations galéniques et cosmétiques des plantes aromatiques et médicinales, à l’échelle professionnelle, en respectant le cadre réglementaire en vigueur autour de la transformation et de la commercialisation.

Compétences visées :

- organiser un atelier de transformation de plantes aromatiques et médicinales, au regard de ses besoins et en respectant la réglementation au laboratoire.
- connaitre et mettre en œuvre les transformations galéniques et cosmétiques à base de plantes
- connaitre la réglementation concernant la vente des produits transformés à base de plantes

## CONTENU DE LA FORMATION

**Aspect théorique – Galénique et cosmétique (24,5H) :**

- introduction à la galénique (principe actif, drogue végétale, extraction, totum, dose…)
- formes galéniques : tisanes, compléments alimentaires (poudres, gélules, teintures, alcoolatures, gemmo), cosmétiques (macérats huileux, baumes, cérats, savons, déodorants, dentifrices, …), et autres denrées alimentaires (huiles et vinaigres aromatisés, sirops, huiles essentielles et hydrolats…)

**Organisation d’un atelier de transformation, normes et règlementation, bonnes pratiques de fabrication, qualité et traçabilité (10,5H)**

**Transformations au laboratoire (21H) :** tisanes, teintures, baumes et cérats, macérât huileux, savons,…
**Réglementation de la vente des produits à base de plantes (7H) :** denrées alimentaires, arômes, compléments alimentaires, cosmétiques, huiles essentielles, alcools…

**Visite chez des producteurs transformateurs paysans herboristes et retours d’expérience (7H)**

**Intervenants·es :**

- J. Walek, formatrice en herboristerie au CFPPA
- V. Méo, productrice transformatrice
- S. Beaurepaire, productrice transformatrice
- A. Coulombel, productrice transformatrice
- É. Albert, savonnière
- C. Maisonneuve, productrice transformatrice savonnière
- S. Wiest, productrice transformatrice

## RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Philippe BIZEUL, directeur
04 75 26 65 90 | philippe.bizeul@educagri.fr

Juliette WALEK, référente pédagogique
04 75 26 90 44 | juliette.walek@educagri.fr

Laetitia TRACOL, référente administrative
04 75 26 65 93 | laetitia.tracol@educagri.fr

## CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir plus de 18 ans

## POURSUITES ET DÉBOUCHÉS

- Activités agricoles
- Installation ou salariat sur une exploitation agricole
- Entreprenariat

Activité visée : intégration d'un atelier de transformation de PPAM en complément d'un atelier de production et/ou de cueillette de PPAM

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à retrouver sur notre site internet : www.cfppa-nyons.fr
Attendre la confirmation d'inscription avant d'effectuer des démarches de financement.

Pour les stagiaires en BPREA d'autres centres : le coordinateur doit compléter la Fiche inscription UCARE 2025 - STAGIAIRE BP

## COÛT ET FINANCEMENT

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription et attendre la confirmation d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr (au moins 15 jours ouvrès avant le démarrage de la formation). Participation forfaitaire obligatoire pour plus d'informations consulter le site https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/actualites/participation-financiere-obligatoire-ce-qui-change-pour-vos-stagiaires
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 540,00€, vérifier votre éligibilité et nous adresser une attestation MSA, formation non financée par VIVEA pour les personnes en parcours d'installation
- Personnel : 1050,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- Autres financements (employeur, France Travail...) : 1050,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription

## VALIDATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des acquis des stagiaires : pratique avec entretien d'explicitation basé sur un travail réalisé au cours de la formation.
Vous réaliserez une transformation selon les bonnes pratiques de fabrication et un étiquetage conforme à la réglementation du produit fini. Vous devrez également concevoir le plan d'un laboratoire de transformation.
Validation de l'UCARE Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales du BPREA (N° RNCP 38093 | Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, date de publication 13/10/2023)

Évaluation de la satisfaction des stagiaires : bilan écrit en fin de formation.

## MATÉRIELS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Prêt d'ouvrages spécifiques
- Plantes aromatiques et médicinales
- Matériels de transformation
- Transformations en laboratoire
- Travaux de mise en sous-groupe

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Transformations en laboratoire
- Travaux de mise en sous-groupe

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Déplacements à votre charge à prévoir pour les visites, Prévoir une tenue adaptée pour les sorties (terrain d'exploitation du CFPPA, exploitations agricoles). Apporter si possible une blouse manches longues pour les travaux de laboratoire ainsi que chaussures (ou surchaussures) de laboratoire et calot (ou charlotte jetable).

**INFORMATIONS PRATIQUES (hébergement, accessibilité) : DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.CFPPA-NYONS.FR**

Formation ouverte à partir de 10 stagiaires, le CFPPA se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'effectif insuffisant.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

L'AVENTURE DU VIVANT

Natur'Académie

INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

Le centre est labellisé H+ pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour tout besoin spécifique.